ARRETE :

Article 1er : En raison de la manifestation sportive « Tour du Loir-et-Cher», la circulation et le stationnement des véhicules ne sera autorisée le **jeudi 11 avril 2024 de 13h00 à 15h 00** sur les voies suivantes :

- **Route des Moulins**
- **Carrefour C/D 675 direction Mehers**
- **Carrefour à gauche direction Mehers**
- **Les Beaussiers**
- **Route du Manoir**
- **Carrefour C/D 63 rue de la Forêt sur D63**

Article 2 : La signalisation correspondante sera mise en place par les soins de l'organisateur Mr. Didier PREVOST, qui sera responsable du parfait entretien de cette signalisation et de la règlementation de la circulation.

Article 3 : Dans la mesure où l'état d'avancement de la course le permettra, la circulation pourra être rétablie dans les deux sens sans préavis.

Article 4 : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :

* M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Loir et Cher
  16 rue des Signeuls 41013 BLOIS CEDEX
* M. le Commandant du Groupement des CRS n°41 BP 209 - 37542 ST CYR SUR LOIRE cédex
* D.D T "31 Mail Pierre Charlot – 41000 BLOIS
* M. le Médecin Chef du SAMU-Mail Pierre Charlot 41000 BLOIS
* Centre Départemental d'Incendie et de Secours "11-13, rue Gutenberg" 41000 BLOIS
*M. PREVOST Didier responsable de l'organisation du Tour du Loir-et-Cher

Fait à ST ROMAIN SUR CHER, le 14 février 2024

Le Maire,
Michel TROTIGNON

MAIRIE de SAINT-ROMAIN s/CHER * (L.-&-Cher)